

Arrêté n°2025-13-IUT Lorient-Pontivy

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence professionnelle Instrumentation et Maintenance Biomédicale

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle Instrumentation et Maintenance Biomédicale est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

| LP FI | Année | Diplôme |
|----------|--|--|
| | Président | |
| | CARRON Denis - EC | |
| | Membres | |
| | MINOU GOURDEN Catherine - E BERNARD Cédric - EC LE SQUER Pascale - E MARIETTE Claudie - P FALANA Florian - P | MINOU GOURDEN Catherine - E BERNARD Cédric - EC LE SQUER Pascale - E MARIETTE Claudie - P FALANA Florian - P |

| LP APP | Année | Diplôme |
|-----------|--|--|
| | Président | |
| | CARRON Denis - EC | |
| | Membres | |
| | MINOU Catherine - E BERNARD Cédric - EC LE SQUER Pascale - E BEACCO Claire - P GUERIN Quentin - P FALANA Florian - P CHARTON David - P | MINOU Catherine - E BERNARD Cédric - EC LE SQUER Pascale - E BEACCO Claire - P GUERIN Quentin - P FALANA Florian - P CHARTON David - P |

*E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient, le 13/11/2025
T. LOULOU

Signé électroniquement par : Tahar Loulou
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : IUT Lorient



Arrêté n°2025-14-IUT Lorient-Pontivy

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence professionnelle Maîtrise de l'Électricité, Energie et Développement Durable (ME2D2) parcours « Eco-technologie et Maintenance »

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle Maîtrise de l'Électricité, Energie et Développement Durable (ME2D2) parcours « Eco-technologie et Maintenance » est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

| LP APP | 1 ^{er} semestre | 2 nd semestre | Année | Diplôme |
|--------|---|---|---|---|
| | Président MANDIN Philippe - EC | | | |
| | Membres | | | |
| | RAMMAL Farah - EC VIBERT Johan - E HEMERY Vincent - P | RAMMAL Farah - EC VIBERT Johan - E HEMERY Vincent - P | RAMMAL Farah - EC VIBERT Johan - E HEMERY Vincent - P | RAMMAL Farah - EC VIBERT Johan - E HEMERY Vincent - P |

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient, le 13/11/2025

T. LOULOU

IUT Lorient-Pontivy
Signature électronique par : Tahar Loulou
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : IUT Lorient



Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence professionnelle Métiers de l'Industrie Navale et Maritime (MINM) parcours « Métiers Industriel de la Construction Navale » (MICN)

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle Métiers de l'Industrie Navale et Maritime (MINM) parcours « Métiers Industriel de la Construction Navale » (MICN) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

| LP APP | 1 ^{er} semestre | 2 nd semestre | Année | Diplôme |
|--|--|--|--|--|
| | Président | | | |
| | FANEN Yoann - E | | | |
| | Membres | | | |
| BERNARD Cédric - EC POUVREAU Cédric - EC MORANCAIS Pascal - EC CERINO Christophe - EC CUESTA Anne-Marie - P LE CAM Jean - P GRAIGNIC Alain - P LE CARDUNER Stéphane - P BRETON Aurélie - P | BERNARD Cédric - EC POUVREAU Cédric - EC MORANCAIS Pascal - EC CERINO Christophe - EC CUESTA Anne-Marie - P LE CAM Jean - P GRAIGNIC Alain - P LE CARDUNER Stéphane - P BRETON Aurélie - P | BERNARD Cédric - EC POUVREAU Cédric - EC MORANCAIS Pascal - EC CERINO Christophe - EC CUESTA Anne-Marie - P LE CAM Jean - P GRAIGNIC Alain - P LE CARDUNER Stéphane - P BRETON Aurélie - P | BERNARD Cédric - EC POUVREAU Cédric - EC MORANCAIS Pascal - EC CERINO Christophe - EC CUESTA Anne-Marie - P LE CAM Jean - P GRAIGNIC Alain - P LE CARDUNER Stéphane - P BRETON Aurélie - P | BERNARD Cédric - EC POUVREAU Cédric - EC MORANCAIS Pascal - EC CERINO Christophe - EC CUESTA Anne-Marie - P LE CAM Jean - P GRAIGNIC Alain - P LE CARDUNER Stéphane - P BRETON Aurélie - P |

*E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient, le 13/11/2025

T. LOULOU

IUT Lorient-Pontivy
La Directrice
Signé électroniquement par : Tahar Loulou
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : IUT Lorient

